

Conseil d'école

21 novembre 2019

Présents : Mme Hémon (mairie), Mme Malin (adjointe mairie), Mmes Verger, Fauvel, Veistroffer, Gauvin (représentantes élues du conseil d'école), Mmes Pannier et Dugué (stagiaires M1), Mme Fourmont (directrice), Mmes Leduc et Neveu (enseignantes)

Excusés : Mr Bahier (conseiller municipal), Mme Bleuven (inspectrice de l'Education Nationale)

1- Présentation des résultats aux élections

Présentation du résultat des élections :

Nombre d'inscrits : 86

Nombre de votants : 38

Soit une participation de 44.19%

Participation en baisse par rapport à l'année précédente.

Les représentants de parents d'élèves ont décidé qui sont les titulaires et qui sont les remplaçants :

Pour la maternelle : Mme Gauvin

Pour les CP-CE1 : Mme Fauvel

Pour les CE2-CM1-CM2 : Mme Verger

Remplaçante : Mme Veistroffer

Le remplaçant peut venir au conseil d'école mais il n'a pas de droit de vote.

Au niveau de la communication avec les autres parents, les représentants de parents d'élèves élus proposent de créer une adresse mail ou de créer un formulaire de contact sur le site de la mairie afin de pouvoir recevoir les questions des autres parents d'élèves. Le formulaire de contact permettra de rester anonyme pour ceux qui le souhaitent.

2- Présentation du rôle du conseil d'école

Le conseil d'école permet de :

- Voter le règlement intérieur de l'école
- Établir le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire
- Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donner tous avis et présenter toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur:
 - Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement
 - L'utilisation des moyens alloués à l'école
 - Les activités périscolaires
 - La restauration scolaire
 - L'hygiène scolaire
- Aborder la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement

- Statuer sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école

3- Vote du règlement intérieur

Après lecture du règlement intérieur, des modifications sont réalisées (cf règlement en pièce jointe).

4- Présentation de l'année scolaire 2019-2020

Il s'agit d'une rentrée un peu particulière puisque nous avons des changements dans l'équipe d'enseignement avec l'arrivée de deux nouvelles enseignantes. C'est également une rentrée particulière marquée par le début des travaux de la future école.

- **La nouvelle équipe et les effectifs**

Céline Fourmont et Hélène Foubert en maternelle avec 26 élèves. L'équipe a accueilli une nouvelle ATSEM le matin : Amanda. L'équipe enseignante remercie la mairie pour la mise à disposition de ce nouvel agent. Cela permet notamment de créer une réelle continuité entre le matin, le temps de restauration et le temps de TAP.

Anaïs Neveu avec les CP-CE1 : 16 élèves avec une AVS à mi-temps.

Léa Leduc avec les CE2-CM1-CM2 : 22 élèves avec une AVS à mi-temps.

- **Les projets**

Cette année, avec le renouvellement de l'équipe et la distance entre les classes, aucun projet commun ne sera mené. Les enseignantes auront tout de même des projets et seront amenées à travailler ensemble dans de nombreux domaines :

Décloisonnement des CE2 : étant donné que les CE2 font maintenant partie du cycle 2, ils ont des domaines d'apprentissage commun avec les CP et les CE1. Par conséquent, tous les lundis et tous les jeudis de 13h30 à 14h30, les CE2 viennent dans la classe de CP-CE1 pour lestravailler « Questionner le temps et l'espace et le vivant » ce qui correspond à l'histoire, la géographie et sciences pour les CM.

Les APC (activités pédagogiques complémentaires) : les élèves de maternelle ne sont pas concernés car leur journée est déjà bien chargée. Les APC, menées par les 3 enseignantes de l'école, seront consacrées à l'aide personnalisée pour les élèves qui ont une difficulté ponctuelle.

Piscine : les GS-CP et CE1 se rendront à la piscine les lundis matins après les vacances de Noël. Les dates précises vous seront communiquées le moment venu. Nous aurons besoin de parents accompagnateurs qui vont dans l'eau.

Sorites culturelles : tous les élèves se rendront 2 fois au cinéma (les places de cinéma sont financées par la mairie et le transport par la communauté de communes). Les élèves de CE2-CM1-CM2 se sont rendus à un spectacle à la salle des Trois Chênes de Loiron.

Sortie de fin d'année : dans le cadre d'un travail sur la mer, les élèves de maternelle se rendront à Saint Malo à la fin de l'année. Les sorties pour les classes de CP-CE1 et CE2-CM1-CM2 sont en réflexion.

- **Point sur les travaux**

L'équipe enseignante remercie la mairie pour la nouvelle porte d'entrée de la classe maternelle : en effet, depuis le début de l'année, l'entrée de la classe maternelle se faisait par la porte de secours. Mais, les jours de froid approchant, l'équipe enseignante avait demandé à ce que la porte définitive soit réalisée

rapidement. La mairie ainsi que l'architecte ont accepté cette demande. Ce changement de porte a donc permis de conserver une bonne température dans la classe. Se pose maintenant la question de la 2^{ème} porte : faut-il la conserver ? Le projet initial était de l'enlever mais cela n'est peut-être pas nécessaire... Ce point reste à réfléchir.

L'équipe enseignante est sollicitée par la mairie pour choisir les couleurs des futures classes (les sols et les murs). Les propositions sont à réaliser avant le 9 décembre.

Un parent d'élèves demande s'il serait possible d'agrandir la cour du cycle 2. La mairie répond qu'il faut tout de même laisser un accès au hangar. Mme Neveu (la maîtresse) indique que les élèves se sont bien organisés sur la cour et qu'un agrandissement ne semble pas forcément nécessaire.

5- Questions diverses

Les représentants de parents indiquent qu'il y a encore des parents d'élèves qui fument aux abords de l'école. La directrice rappelle donc qu'il est interdit de fumer aux abords de l'école. Des panneaux seront de nouveau mis afin de notifier cette interdiction.

Une question sur le périscolaire est posée à la mairie : la mairie indique que si les parents d'élèves ont des questions ou des remarques, ils doivent s'adresser directement à la mairie ou à Audrey sans passer par le conseil d'école.

Rythmes scolaires : la question des rythmes scolaires est reposée. En effet, Mme le maire indique que nous faisons partie des seuls résistants à 4 jours et demi et propose de consulter à nouveau le conseil d'école sur cette question. Les parents d'élèves indiquent qu'ils vont de nouveau s'organiser afin de réaliser un sondage auprès des parents d'élèves.

La mairie indique qu'elle a fait l'acquisition d'un vélo bureau. Il s'agit là d'une proposition de la mairie pour la classe de CE2-CM1-CM2. Mme Leduc (enseignante) indique qu'elle n'est pas fermée à cette proposition mais que l'inclusion d'un vélo bureau dans une classe n'est pas anodine. Il ne s'agit pas de mettre un vélo bureau en fond de classe : en effet, ce matériel doit s'accompagner de toute une réflexion pour une pédagogie d'une classe dite « flexible » avec la mise à disposition d'autres assises comme des ballons, des fauteuils... Mme Leduc indique que, pour l'instant, ce n'est pas une priorité mais qu'elle va tout de même y réfléchir.

La mairie indique qu'un changement total du mobilier va être réalisé pour les classes de CP-CE1 et de CE2-CM1-CM2 pour un montant de 8000€. Les enseignantes s'engagent donc à réaliser un devis avec le mobilier dont elles auraient besoin pour leur future classe. En outre, la mairie indique qu'il serait intéressant de réunir l'équipe enseignante afin de faire le point sur les plans.

Mme Malin indique que le programme des TAP va être allégé car les trajets à pieds prennent trop de temps et les activités prévues ne peuvent pas être réalisées.